

Soral, le 19 novembre 2020

Lettre n°3 : communication sur la gestion de l'épidémie liée à la Civid-19

Chères familles, Chers représentants, Chers proches,

Depuis le 22 octobre 2020, nous avons eu de nombreux cas confirmés par la CODIV-19, parmi les résidents et les collaborateurs. A ce jour le personnel touché par la maladie à repris le travail. La quasi-totalité des résidents contaminés par le virus est maintenant quérie et nous en sommes très heureux.

Dès ce lundi 16 novembre, les résidents ont repris les promenades autour de la résidence, certaines activités avec distanciation dans les espaces communs, et les repas en salle à manger avec protections en plexi glass.

Dans la mesure de leurs possibilités, ils portent tous un masque dans les espaces collectifs, comme nous tous.

En accord avec M. Collard Alain, directeur et le Dr Accietto, médecin répondant de l'établissement, nous vous informons que nous estimons possible de permettre à nouveau les visites des familles et des proches dès ce lundi 23 novembre 2020.

Comme vous l'imaginez bien, celles-ci devront ce faire selon un cadre précis afin d'assurer la protection des résidents négatifs et guéris, dont l'immunité n'est pas encore totalement établie sur le plan scientifique mais estimée à trois mois. Ils restent néanmoins les personnes les plus vulnérables.

Les visites seront ajustées et adaptées au vu de l'évolution la situation épidémique et des critères légaux de la confédération et du canton.

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux cas positifs entraînera de facto la perspective immédiate d'une fermeture totale ou partielle de l'établissement, afin de maitriser le nouveau cluster et du traiter la situation.

Il faut donc essayer ensemble dans une responsabilité partagée, de soulager le personnel déjà éprouvé par la deuxième vague et éviter une nouvelle contamination, en respectant scrupuleusement les gestes barrières et les protocoles mis en place.

Le non-respect des règles édictées par nos autorités, que nous devons vous et nous respecter, obligera le personnel à faire sortir de l'établissement la personne contrevenante à ces règles.



1. Gestes barrières obligatoires :

Rappel:

Si vous avez des symptômes du type : toux, fièvre, mal de gorge, maux de tête, problèmes respiratoires, perte du goût et de l'odorat, vous ne devez en aucun cas venir visiter vos proches, jusqu'à 48h après la disparition des symptômes. Consultez votre médecin et faîtes vous tester.

A votre arrivée, merci de bien vouloir :

- 1. vous désinfecter les pieds à l'extérieur devant l'entrée, dans le bac prévu à cet effet.
- 2. rentrer à l'intérieur de l'établissement équipé d'un masque couvrant le nez et la bouche.
- 3. Vous désinfecter les mains avec le gel Hydro alcoolique mis à votre disposition à l'entrée.
- 4. Remplir le registre des présences. Ce dispositif est obligatoire pour des questions de sécurité incendie et de traçabilité, pour les visiteurs, fournisseurs, entreprises.

A votre départ, merci de bien vouloir :

5. systématiquement indiquer sur le registre des présences l'heure de votre sortie.

2. Décisions concernant les visites et les repas :

- 1. Les services cafétéria et restauration resteront fermés aux familles jusqu'à nouvel avis.
- Les visites auront lieu dans les espaces communs, bibliothèque, salle cafétéria, salle d'animation avec une séparation en plexiglass. La circulation des visiteurs dans les étages et les chambres est interdite, sauf dérogation du médecin répondant.
- 3. Les visites se feront uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 auprès du secrétariat en téléphonant au 022 / 756.94.00. Aucun rendez-vous ne sera pris le samedi et le dimanche.
- 4. Le nombre de visiteurs par résident est limité à deux personnes.
- 5. La durée de visite sera d'une heure maximum.
- 6. Nous vous rappelons également que les contacts physiques, câlins, bisous, sont un des facteurs principaux de transmission du virus et donc malheureusement à ne pas faire.



3 . <u>Organisation des repas des résidents du midi et du soir au sein de</u> l'établissement :

Afin de respecter la distanciation sociale de tous les résidents au moment des repas, chaque jour un secteur sur trois mangera en chambre et/ou dans les tisaneries aux étages.

4. Organisation des sorties de l'animation

Dès le 23 novembre 2020, les résidents pourront profiter de promenades autour de l'EMS, se déplacer dans les locaux communs, participer aux animations et aux événements récréatifs en sein de l'établissement.

5. Organisation des sorties en famille

Nous vous informons que si vous désirer prendre votre parent chez vous au sein de votre domicile ou l'inviter au restaurant, cela entrainera une mesure en quarantaine au retour de celui-ci.

Nous savons une nouvelle fois pouvoir compter sur votre compréhension et votre contribution à ce dispositif, dans le contexte difficile et changeant que nous traversons.

Nous vous adressons, Chères familles, Chers représentants, Chers proches, l'assurance de nos salutations respectueuses et dévouées.

Cataldo ACCIETTO Médecin répondant Alain Collard Directeur

Annexe : Formulaire à renseigner à votre arrivée au registre des présences